



Année 2020 – 2021

*CONVENTION DE SORTIE DE L'ECOLE
Pour séances de soins ou de rééducation*

L'élève
en classe de doit quitter l'école le (jour de la semaine
concerné) de (heure de départ) à
..... (heure de retour) pour se rendre à des séances de soins ou de
rééducation.

Il est pris et ramené à l'école par

Les parents dégagent l'école de toute responsabilité à partir du moment où l'enfant a
quitté l'école et pendant toute la durée de son absence.

Fait à, le

Signature des parents :

Thierry DAUGE
Chef d'établissement